

Fonds Mellois en Poitou 2030 : parcours d'un projet

Porteur de projet

1. Rencontre
préalable
au dépôt

2. Dépôt de
la demande

Pièces nécessaires à l'instruction :

- Courrier de demande
- Fiche de présentation du projet incluant le plan de financement
- Grille d'auto-évaluation
- Engagement du(des) porteur(s) (délibération, relevé de CA...)

5. Présentation du
projet en COPIL

Pièces nécessaires au paiement :

- RIB
- Livrable(s) ou ou tout autre document attestant de la réalisation du projet
- Etat récapitulatif des dépenses signé du comptable public pour les porteurs publics
- Compte rendu financier attesté par la présidence pour les associations

6. Réalisation du projet

3. Accusé
réception

4. Instruction du dossier,
échanges avec le porteur
pour finaliser le dossier

COPIL de sélection

7. Versement
de l'aide*

Service instructeur

Accompagnement pour identifier d'autres financements, créer des coopérations, augmenter les bénéfices environnementaux...

Décision
(DP ou Conseil
communautaire)

* Des modalités de versement anticipé peuvent être inscrites dans la convention d'attribution

Début de l'éligibilité
des dépenses

Invitation au COPIL

Notification d'attribution
=> Signature de la convention